

# ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE EUROPEENNE

DIRECTION DE LA DOCUMENTATION PARLEMENTAIRE ET DE L'INFORMATION

## **L'ASSOCIATION ECONOMIQUE EUROPEENNE**

du 15 décembre 1958 au 20 mars 1959

S O M M A I R E

	<u>page</u>
A. L'ASSOCIATION ECONOMIQUE EUROPEENNE . . . . .	1
B. ECHOS DE PRESSE . . . . .	7
1. République fédérale d'Allemagne . . . . .	7
2. Benelux . . . . .	11
3. France . . . . .	15
4. Italie . . . . .	20
5. Grande-Bretagne . . . . .	25

## A. L'ASSOCIATION ECONOMIQUE EUROPEENNE

### La situation au 15.12.1958

La session du Conseil des ministres de l'O.E.C.E. du 15 décembre 1958 s'est terminée sur la décision de se réunir à nouveau le 15 janvier 1959 pour reprendre la discussion de l'offre faite par les Etats membres de la C.E.E. et des contre-propositions britanniques (1). On n'ignore pas que les pays de la C.E.E. avaient décidé d'étendre aux autres pays membres de l'O.E.C.E. et du G.A.T.T., ainsi qu'aux pays bénéficiant de la clause de la nation la plus favorisée, la réduction de 10 % des droits de douane - une mesure qui est déjà entrée en vigueur -; en outre, ils avaient offert à leurs partenaires de l'O.E.C.E. de les faire participer à un élargissement de 20 % des contingents de produits industriels non libéralisés. La Grande-Bretagne avait alors soumis une contre-proposition visant à étendre à tous les Etats membres de l'O.E.C.E. la clause des 3 % (2) ; cette proposition avait été, en particulier, rejetée par la France.

Pour préparer la prochaine rencontre des ministres, le secrétariat général de l'O.E.C.E. adressa, fin décembre 1958, un questionnaire à tous les Etats membres ; des réponses fournies devait se dégager une vue précise des répercussions qu'auraient les propositions de la C.E.E. et de la Grande-Bretagne sur le plan pratique. Les réponses des gouvernements furent examinées le 8 janvier 1959 par les chefs des délégations permanentes auprès de l'O.E.C.E. en vue de trouver une possibilité de solution provisoire.

Le même jour, le Secrétaire général publiait un rapport sur l'état des négociations au 14 décembre 1958.

- 
- 1) Cf. Assemblée Parlementaire Européenne, "La zone de libre échange, commentaires de presse", APE 1153
  - 2) La clause des 3 % prévoit que tous les contingents d'importation doivent correspondre à au moins 3 % de la production nationale.

### Les propositions du Conseil de la C.E.E.

La session du Conseil de l'O.E.C.E. prévue pour le 15 janvier 1959, fut ajournée au 30 janvier. Le motif invoqué pour cet ajournement était que les travaux préparatoires n'étaient pas suffisamment avancés pour permettre au Conseil de présenter une proposition d'accord. Au surplus, on désirait attendre les résultats de la session du Conseil de la C.E.E. qui avait été convoqué pour le 14 janvier.

Au cours de cette session, qui eut lieu à Paris, le Conseil de la C.E.E. suggéra l'ouverture de négociations bilatérales entre les pays de la Communauté et les autres pays de l'O.E.C.E. Ces négociations tendraient à faire adopter un *modus vivendi* entre les 17 et ne devaient pas s'écarter du cadre de la décision prise par le Conseil le 3 décembre 1958.

Cette suggestion fut l'objet des discussions des chefs des délégations permanentes à l'O.E.C.E. qui s'étaient réunis le 15 janvier en remplacement du Conseil de l'O.E.C.E. Le représentant de la France rappela au cours de cette réunion que les Etats membres de la C.E.E. continuaient à se sentir liés par la proposition de Bruxelles. Par ailleurs, une nouvelle situation ayant résulté des nombreuses mesures monétaires et de libéralisation, l'ouverture de négociations bilatérales s'avérait nécessaire. Le Gouvernement français envisagerait donc pour sa part de négocier immédiatement avec la Grande-Bretagne.

Les conversations franco-britanniques furent ouvertes à Paris le 16 janvier 1959.

### L'activité et les propositions de la Commission de la C.E.E.

Pendant ce temps, la Commission de la C.E.E. déployait une intense activité diplomatique. Avant de soumettre au Conseil des ministres le rapport relatif à l'attitude commune des Etats membres à l'égard des problèmes de l'Association économique européenne, rapport qu'elle devait selon la décision du Conseil du 3 décembre 1958 présenter le 1er mars 1959, elle prit contact avec les gouvernements des Etats membres pour entendre leurs opinions et coordonner leurs plans. Au cours de la dernière semaine de janvier, différentes rencontres entre les membres de la Commission et les représentants des gouvernements des Etats membres eurent lieu dans les capitales de la Communauté.

La Commission soumit à la discussion des gouvernements des Etats membres les deux propositions suivantes :

- a) les travaux effectués jusqu'à présent par le Comité Maudling dans le cadre de l'O.E.C.E. seront poursuivis sur la base du rapport Ockrent, c'est-à-dire que seront poursuivies les études relatives aux différents secteurs économiques. Certaines marchandises seront soumises aux dispositions d'un traité d'association économique alors que d'autres, pour lesquelles certains pays désirent voir adopter des mesures particulières de protection, seront exclues de ce traité ou feront l'objet d'un accord particulier.

Cette réglementation vaudrait uniquement pour les droits de douane et ne serait pas applicable à la réduction des contingents prévue par le traité de la C.E.E.

- b) La réduction des contingents serait mise au point par l'O.E.C.E. tandis que le G.A.T.T. se chargerait des questions relatives à la réduction des droits de douane. La procédure de consultations à l'intérieur de l'O.E.C.E. serait intensifiée. Les pays qui se sentiraient désavantagés par la création de la C.E.E. pourraient bénéficier de contingents douaniers. Des accords spéciaux seraient prévus pour des secteurs économiques ou des produits déterminés.

Poursuivant ses négociations avec les Etats membres de la C.E.E., le président Hallstein se rendit vers la mi-février à Londres pour y avoir des conversations avec les membres du Gouvernement britannique.

#### Les débats à la Chambre des Communes britannique

Le 12 février 1959, les problèmes relatifs à l'Association économique européenne furent débattus à la Chambre des Communes britannique. M. Maudling, ministre des Finances, commenta un Livre blanc sur l'état des négociations mais ne fit aucune nouvelle proposition pour pallier les difficultés existantes. Il déclara que l'objectif qu'il fallait atteindre était d'assurer un modus vivendi acceptable. Les négociations franco-britanniques n'auraient pas eu pour but de conclure un accord bilatéral définitif entre les deux pays mais bien de fixer une série de principes qui pourraient être appliqués sur le plan multilatéral car le Gouvernement britannique maintenait son point de vue d'une solution multilatérale qu'elle considérait comme décisive pour l'unité de l'O.E.C.E. A long terme, il faudrait arriver à une "forme de collaboration économique en Europe qui permettrait de maintenir et d'élargir les principes de l'O.E.C.E., de préparer en même temps l'association de la Communauté aux onze autres pays et de respecter, malgré tout, le cadre mondial du G.A.T.T.". Le ministre rejeta l'idée d'une

adhésion de la Grande-Bretagne au marché commun qu'il juge inacceptable tant au point de vue économique que politique. Ceci visait une motion du parti libéral qui avait recommandé la participation de l'Angleterre au marché commun. Par ailleurs, le ministre déclara qu'il était impossible de faire participer les pays du Commonwealth aux négociations vu l'opposition de ces pays à faire partie d'une zone de libre-échange. Il exprima l'avis que la solution envisagée par la Grande-Bretagne était et restait la meilleure.

Le porte-parole du "Labour Party" critiqua l'attitude du Gouvernement et exprima l'avis que celui-ci avait sous-estimé les motifs qui avaient conduit les Six à créer le marché commun et qu'au surplus, en relâchant ses liens avec le Commonwealth, il avait affaibli sa propre position au cours des négociations. Le "Labour Party" aurait l'intention de présenter des propositions de rechange mais ne voudrait pas, pour l'instant, proposer des modifications à la conception de la zone de libre-échange.

#### L'attitude de la Suède et du Danemark

Vers la mi-février, le ministère des affaires étrangères suédois publiait également un Livre blanc sur l'état des négociations et exprimait ses préoccupations quant à l'évolution de la situation. La Suède demandait l'ouverture de nouvelles négociations et indiquait que la responsabilité de l'échec des efforts entrepris jusqu'ici incombait aux seuls Etats membres de la C.E.E.

M. Krag, ministre des affaires étrangères danois, déclara le 17 février 1959 au "Folketing" que le Danemark continuait à étudier la possibilité d'un accord avec les Six que le Parlement aussi bien que l'industrie jugeaient de manière positive.

En octobre 1958, les trois pays scandinaves avaient soumis au Comité Maudling un mémoire qui, cependant, n'avait pas encore été discuté au moment de la rupture des négociations. Le ministre déclara que la situation actuelle, vu la possibilité de concessions réciproques permettant peut-être la création de la zone de libre-échange, laissait place à l'optimisme.

En conclusion, l'orateur indiqua que le traité germano-danois conclu récemment pour une durée de trois ans ne modifiait en rien l'attitude du Danemark au regard d'un rapprochement éventuel avec le marché commun des Six ; du fait de ce traité, le Danemark ne perdrait pas la possibilité de faire partie soit d'une zone de libre-échange, soit directement du marché des Six.

Les experts des trois pays scandinaves, d'Autriche, de Suisse, du Portugal et de Grande-Bretagne ont discuté de la situation au cours d'une réunion qui s'est tenue à Oslo, le 21 février 1959, et que l'on peut considérer comme une suite de la conférence de Genève de décembre 1958.

Vers la mi-mars, ces pays ont tenu une nouvelle conférence à Stockholm pour discuter de la sauvegarde de leurs intérêts commerciaux au regard des pays de la C.E.E. Ils ont convenu de se donner réciproquement des informations sur les négociations bilatérales avec les Etats membres de la C.E.E. et de ne pas conclure d'accords séparés avec ceux-ci, sans avoir préalablement fait connaître la teneur de tels accords aux autres membres de leur "groupe".

### Le rapport de la Commission de la C.E.E.

Le rapport que la Commission de la C.E.E., conformément à la décision du Conseil du 3 décembre 1958, devait soumettre au Conseil avant le 1er mars 1959, a été transmis à celui-ci le 27 février.

La première partie de ce rapport se base sur les principes suivants :

1. Le traité de la C.E.E. est conforme aux règles du G.A.T.T. et au code de libéralisation de l'O.E.C.E.
2. Le système préférentiel des Etats membres de la C.E.E. ne peut être considéré comme une discrimination des autres Etats de l'O.E.C.E. mais comme une différenciation justifiée dans la façon de traiter ces Etats.
3. Ni une zone de libre échange au sens classique de ce terme, ni une union douanière **ne peuvent être réalisées dans un système** d'économie moderne sans coordination de la politique monétaire et conjoncturelle et sans une politique commerciale commune. Les travaux du Comité Maudling ont montré que la majorité des pays tiers ne peut accepter une telle coordination de la politique commerciale. Il est donc nécessaire de chercher des solutions qui tendent uniquement à lever les obstacles au commerce et de renoncer à une réduction parallèle des douanes et des contingents entre les pays de la C.E.E. et les autres pays de l'O.E.C.E.

La deuxième partie du rapport décrit dans ses grandes lignes le système que la Commission de la C.E.E. recommande au Conseil d'adopter et de proposer aux autres Etats de l'O.E.C.E. Il est proposé une période transitoire de quatre ans pendant laquelle les contingents des pays appartenant à l'O.E.C.E.

seront automatiquement élargis conformément à la progression prévue dans le traité de la C.E.E. En ce qui concerne les contingents minimes ou nuls, il n'est prévu aucun avantage particulier pour les autres pays de l'O.E.C.E. Les réductions de droits d'entrée seront fixées entre tous les Etats membres de l'O.E.C.E. et étendues automatiquement à tous les Etats membres du G.A.T.T.

Le 16 mars 1959, le Conseil de la C.E.E. a examiné le rapport de la Commission. Il a de nouveau affirmé sa volonté de poursuivre les efforts tendant à la création d'une association multilatérale entre la C.E.E. et les autres pays de l'O.E.C.E. et a prié les Etats membres de la C.E.E. de faire part avant le 15 avril 1959 à la Commission de leurs observations et suggestions relatives au mémorandum. Un comité composé de représentants des gouvernements et de membres de la Commission, présidé par la Commission, sera chargé d'examiner ces observations et d'en faire rapport au Conseil.



B. - ECHOS DE PRESSE1. République fédérale d'Allemagne

La presse d'Allemagne occidentale est particulièrement attentive à tous les symptômes et à toutes les propositions de reprise des négociations. Ses commentaires reflètent avant tout la crainte d'une scission économique en Europe mais aussi l'espoir, qu'en fin de compte, on verra se réaliser une association économique englobant toute l'Europe.

La situation après le 15 décembre - danger d'une guerre commerciale

Pour "Die Welt" du 17 décembre, la "crise de l'Europe" s'est produite à un moment "où la menace venant de l'Est était brandie telle une grenade amorcée." L'Europe semblait courir à un échec par suite de querelles économiques "que l'on pouvait qualifier de mesquines étant donné les nuages qui assombrissaient l'horizon politique international". "Das Parlament" du 25 février 1959 espère que la pression politique exercée par Moscou sur l'Occident contribuera à accélérer les négociations et rendra à celui-ci la conscience de son unité. "Cette prise de conscience influera peut-être sur le déroulement laborieux des négociations de détail, les partenaires se rendant compte qu'il est désormais vain de soutenir des économies nationales fondées sur le principe dépassé de la souveraineté, alors que l'économie russe, englobant de vastes territoires, s'installe au centre de l'Europe". Suivant le "Mannheimer Morgen" du 20 décembre, il faudrait que toutes les initiatives et toutes les propositions soient rassemblées, discutées et coordonnées, car "le danger d'une guerre commerciale en Europe, avec toutes les répercussions nuisibles qu'elle peut entraîner sur le plan international, est beaucoup trop grave pour que l'on puisse grossir des querelles mesquines et perdre un temps précieux". Et la "Deutsche Zeitung" du même jour, écrit que "si, le 15 janvier 1959, au lieu de voir se dessiner un compromis on voyait surgir à l'horizon une guerre commerciale entre le continent et la Grande-Bretagne, ce serait là un échec à peine imaginable après tous les efforts de rapprochement tentés en Europe".

Propositions en vue d'une solution

Pour sortir de la crise, l'industrie allemande soumet une proposition de compromis qui consisterait pour les 17 pays de l'O.E.C.E., à conclure d'abord une convention tendant à libéraliser autant que possible les échanges commerciaux. Au début, cet accord ne porterait que sur les marchandises produites à l'intérieur de la zone de libre échange, tandis que les questions autres que les droits d'entrée et les contingentements, à savoir les subventions de l'Etat, les cartels, les régimes

fiscaux, etc. seraient réglées ultérieurement. Il serait indispensable de prévoir des clauses de protection et surtout de tenir compte des objectifs différents de la C.E.E. et de l'Association économique - objectifs politiques d'une part, purement économiques d'autre part - sans quoi aucun compromis n'aurait de chance de succès. L'industrie allemande, pour laquelle l'instauration d'un régime de libre concurrence ne créerait pas, comme pour l'industrie française, une situation entièrement nouvelle, se montre fort compréhensive pour les craintes de l'industrie française devant une modification du régime de la concurrence, mais elle ne les tient pas pour insurmontables, écrit le "Handelsblatt" du 15 décembre. On peut espérer que la France finira par céder, ne serait-ce que "parce qu'elle ne peut guère se limiter à une coopération sur le seul plan continental ni accepter que ses rapports avec l'Angleterre se détériorent davantage".

Le professeur d'économie nationale GIERSCHE, de Sarrebruck, voit une solution dans l'instauration d'un système de contingents exempts de droits d'entrée pour les pays étrangers à la Communauté économique, selon l'exemple du traité sur la Sarre. Les droits d'entrée pour les pays tiers devraient être ramenés, dans la limite des livraisons effectuées en 1958, au tarif en vigueur entre les pays membres de la C.E.E. et, chaque année, le volume des contingents serait réexaminé et constamment augmenté. Une "expérience contrôlée" de ce genre, qui empêcherait que la France soit submergée par les marchandises de pays étrangers à la C.E.E., ce qu'elle craint par dessus tout, pourrait en même temps résoudre le problème des détournements de trafic dans un espace économique européen plus large. A la fin de la période transitoire prévue par le traité de Rome, il est vraisemblable que les contingents ne seraient plus utilisés entièrement et la zone de libre échange serait pratiquement réalisée. ("Industriekurier" du 5 mars).

L'auteur d'un article paru dans "Europäische Wirtschaftsgemeinschaft" (n°s 3 et 4 des 15 et 28 février 1959) estime que la solution devrait être d'ordre politique et non économique et revêtir à long terme la forme d'une Communauté politique européenne. Il réfute le reproche adressé aux Etats membres de la C.E.E. de pratiquer la discrimination et précise que de toute façon, il ne peut plus être question d'une application intégrale du principe de non-discrimination, d'autant plus que des blocs préférentiels analogues comme par exemple le Commonwealth ou zone sterling, ou certains groupements en Amérique centrale, en Afrique et en Scandinavie, existent déjà ou sont en voie de création. Il est impossible de continuer dans la voie suivie jusqu'ici, car les traités de Rome, le Commonwealth, etc. sont des faits tangibles que l'on ne peut ignorer. On ne pourrait

sortir de l'impasse que si l'on se décide à "adopter des principes simples" et que si les "Etats sont disposés à faire des sacrifices politiques", c'est-à-dire à renoncer à une partie de leur souveraineté en matière économique et politique.

La proposition de la Commission de la C.E.E. visant à charger le G.A.T.T. de l'abolition des droits de douane se heurte à des objections. La "Süddeutsche Zeitung" du 28 février estime que cette idée devrait être favorablement accueillie par les Britanniques qui sont les fidèles défenseurs du G.A.T.T. Toutefois, respecter les règles du G.A.T.T. ou s'engager dans de "nouvelles aventures de politique commerciale" avec cette organisation sont deux choses différentes. De l'avis du journal, le point faible de cette suggestion, c'est le caractère facultatif des décisions du G.A.T.T. D'ailleurs, à part les membres européens, aucun des autres Etats membres n'aurait plaidé en faveur d'une réduction des droits de douane, hormis quelques assurances données par les Américains au cours de conférences antérieures. "Confier au G.A.T.T. la mission d'abolir les droits de douane serait donc, en fin de compte, une tentative à peine dissimulée visant à faire échouer, une fois pour toutes, les espoirs de la grande Europe".

#### Eléments nouveaux pour une reprise des négociations

On espérait de toutes parts que le retour à la convertibilité des monnaies, que la dévaluation du franc français et la libéralisation des importations par le Gouvernement français seraient autant de mesures favorables à une reprise des négociations. Le "Mannheimer Morgen" du 7 janvier se félicite de ces mesures qu'il considère comme un "bon départ vers de nouvelles conversations", avec cependant la restriction que, si le problème des contingents "a perdu beaucoup de son importance", celui du tarif extérieur de la C.E.E. en a gagné et que, par ailleurs, ce sont les conventions douanières qui sont l'élément principal de tous les pourparlers relatifs à la création d'une future zone de libre échange. "Vu sous cet angle, il paraît douteux que la voie vers une zone de libre échange soit aplanie". Le journal "Industriekurier" du 13 janvier exprime l'espoir que les nouvelles mesures prises en matière de politique commerciale "auront des répercussions favorables pour l'Europe tout entière et notamment pour la Grande-Bretagne". Pour la "Deutsche Zeitung" du 14 janvier, la convertibilité des monnaies crée des "conditions entièrement nouvelles". Du fait de la suppression des contingents à l'importation, qui d'après les règles du Fonds monétaire international et du G.A.T.T. seraient inacceptables en cas de convertibilité totale, les autres Etats membres du G.A.T.T. devraient être prêts à faire des concessions sur la question des préférences. Quant à la question des discriminations,

elle passerait manifestement du ressort de l'O.E.C.E. à celui du G.A.T.T. de sorte que les discussions sur les droits du marché commun perdraient de plus en plus d'importance, surtout pour la Grande-Bretagne qui fait l'objet d'attaques de la part des Etats-Unis et du Canada en raison de la politique discriminatoire qu'elle mène en matière de contingents à l'égard de la zone dollar. "Ce facteur devrait être décisif au cours des prochains mois".

### La poursuite des travaux

Nombreux sont les journaux qui voient avec optimisme les travaux préparatoires de l'O.E.C.E. en vue de la prochaine session du Conseil des ministres, car ils "ouvrent des possibilités pour la mise au point de mesures transitoires". La "Süddeutsche Zeitung" du 12 janvier croit pouvoir avancer que la Grande-Bretagne aurait pratiquement abandonné son exigence relative à l'extension automatique de la clause des 3 %, ce qui permettrait "d'ouvrir la porte à des négociations qui pourraient avoir lieu pour chaque cas isolément".

Les réactions suscitées par le rapport de la Commission de la C.E.E. ont été généralement négatives. La "Frankfurter Allgemeine" du 3 mars décrit l'impression que ce rapport a laissée à Bonn, où les résultats des travaux de la Commission seraient considérés comme "décevants" et où on est d'avis que la suggestion de la Commission d'intensifier les travaux relatifs à l'O.E.C.E. et au G.A.T.T. ne peut viser à remplacer la zone de libre échange et ne se rapproche "en rien" des conceptions d'une association multilatérale. Pour "Die Welt" du 3 mars, les propositions de la Commission ne constituent pas non plus "une recette pour la zone de libre échange". Dans son mémoire, la Commission se serait montrée "trop accommodante" à l'égard de la France, écrit le 19 mars la "Frankfurter Allgemeine Zeitung", au lendemain des débats du Conseil de ministres. Mais cette fois-ci, la délégation allemande se serait manifestement opposée avec plus de vigueur qu'auparavant à l'aversion de la France contre une zone de libre échange. "Il est absolument nécessaire que la République fédérale adopte une attitude moins complaisante", estime le journal, "car personne n'a intérêt à ce que règne en Europe occidentale une continuelle polémique commerciale, simplement parce que les Français restent obstinément sur leurs positions". Les conceptions d'Erhard seraient, en fin de compte, les plus justes.

## 2. B e n e l u x

Les presses néerlandaise et belge déplorent l'échec des conversations au sujet de la zone de libre-échange, conversations qui se sont terminées le 15 décembre 1958 dans une atmosphère très tendue. Elles examinent attentivement les propositions intéressant la reprise de ces conversations et reflètent aussi le désir de ces deux pays de maintenir leurs relations commerciales avec les autres membres de l'O.E.C.E. Elles diffèrent, par contre, sur le point de savoir à qui est imputable l'échec de ces conversations ; pour la presse hollandaise, les exigences de la France ont rendu impossible l'aboutissement de la réunion de l'O.E.C.E. à Paris, tandis que la presse belge reprend plus abondamment les arguments invoqués contre la Grande-Bretagne qui tendent à anéantir les effets du Marché Commun. La presse luxembourgeoise, tout en suivant le développement des négociations, s'est plus ou moins bornée à citer les événements sans guère les commenter.

### Discrimination

La France, en refusant d'étendre aux "Onze" la clause des 3 %, veut, dit "La Libre Belgique" (7 janvier 1959), que le Marché Commun garde un avantage pour rester maître de la discussion. Il est également important, déclare le "Handels Transport Courant" (29 décembre 1958), de marquer qu'il y a une différence politique fondamentale entre une union économique et une zone de libre-échange.

Si l'on a pu invoquer l'argument de la discrimination, c'est, dit "Het Parool" (16 février 1959), par la faute des Français qui ont voulu réserver l'avantage des 3 %.

Dans un discours à la première Chambre, le Ministre ZIJLSTRA, tout en constatant que la C.E.E. tend à une intégration politique, ne voit pas en quoi le Marché Commun pourrait subir un préjudice de par la zone de libre-échange.

Enfin, le Ministre WIGNY a réussi à sauver la situation in extremis, par une intervention que le "Soir" (17 décembre 1958) qualifie de fructueuse, montrant ainsi le désir du gouvernement belge non seulement d'éviter que les "Onze" - principalement la Grande-Bretagne et la Suisse - n'en arrivent aux représailles économiques, mais encore qu'ils bénéficient des avantages que les "Six" retirent du Marché Commun.

Le Ministre VAN OFFELEN déclarait au Sénat le 5 mars : "La Belgique souhaite que la libération des échanges s'étende aux dix-sept pays membres de l'O.E.C.E. S'il est démontré qu'une industrie a intérêt à voir s'élargir son marché, il faut vouloir non seulement une union à six, mais une vaste association à dix-sept".

La Grande-Bretagne accuse le Marché Commun de pratiquer la discrimination.

A cet argument, il a été répondu de plusieurs façons :

- pour le "Soir" (16 février 1959), cette discrimination est le fait d'une union douanière, et les organismes internationaux G.A.T.T. - O.E.C.E. - ne se sont pas opposés à sa constitution.
- ce qui pourrait constituer une discrimination, estime "l'Economische Voorlichting" (15 février 1959), c'est d'accorder aux "Onze" les mêmes avantages, sans les obligations imposées aux "Six".

A lire les différents avis exposés, il ressort que l'argument n'a pas de valeur, mais il montre l'importance qu'il faut attacher à l'esprit dans lequel doit se construire la C.E.E. au sein de l'O.E.C.E.

### Association

Plusieurs journaux examinent les positions respectives de la France et de la Grande-Bretagne : cette dernière désire-t-elle coopérer étroitement avec le Marché Commun et la France désire-t-elle cette coopération ?

De toute façon, la Grande-Bretagne ne désire pas devenir une province de l'Europe. Il ne semble pas qu'elle se soit tout-à-coup convertie et qu'elle ait abandonné sa politique de diviser le "Continent" pour rester maître du jeu. Elle ne désire pas participer à l'intégration politique de l'Europe. Sont rares, dit le "Nieuwe Rotterdamse Courant" (31 janvier 1959) les voix anglaises qui préconisent de suivre l'idée européenne que CHURCHILL exprimait à Zurich en septembre 1946 et d'entrer dans le Marché Commun !

Dans ce même ordre d'idée, le "Katholieke Werkgever" (14 février 1959), déclare qu'après être restée impassible pendant plusieurs années, la Grande-Bretagne se préoccupe actuellement de préserver son économie et d'allier la préférence impériale aux avantages du Marché Commun. Mais les systèmes en présence sont basés sur des principes différents et ont suscité aussitôt des difficultés techniques, telle l'origine des marchandises.

A choisir, il semble que la Grande-Bretagne préférera conserver ses relations commerciales avec le Commonwealth qui absorbe 46 % de ses exportations, plutôt que s'allier au Continent qui n'importe que 14 % de son commerce extérieur.

Le "Soir" (16 février 1959) examine l'un des arguments qui fait hésiter la Grande-Bretagne : les investissements étrangers qui se fixeront de préférence dans les pays du Marché Commun. Mais la crainte de voir le commerce du Commonwealth se détourner vers les Etats-Unis l'emporte.

La France, à son tour, désire fort peu que la Grande-Bretagne se joigne aux "Six" par des liens économiques étroits. Le traité de Rome a établi un équilibre entre l'Allemagne et la France après de longues tractations qui accordaient à cette dernière de nombreuses clauses de sauvegarde. Il faut craindre, d'après l'avis de "La Libre Belgique" (19 décembre), que la France se retire du Marché Commun si l'on accorde trop d'avantages à la Grande-Bretagne. La France partie, le Marché Commun n'existe plus et la Grande-Bretagne ne s'occupera plus de zone de libre-échange.

Le "Katholieke Werkgever" (14 février 1959) estime en outre que la structure complexe des institutions des "Six" ne souffrirait pas des remaniements pour s'adapter à la zone de libre-échange.

### Propositions

L'échec des conversations du 15 décembre n'a pas diminué le désir d'une collaboration entre les "Six" et les "Onze". Les industriels anglais ont pris contact avec les milieux intéressés scandinaves et les pays de la C.E.E. ont étendu à tous les pays de l'C.E.C.E. les réductions des droits de douane et le relèvement des contingents, sauf la clause des 3 %. Ce serait **une** erreur de croire, dit "L'Echo de la Bourse" (14 janvier 1959) que les mesures précitées ainsi que la convertibilité des monnaies, décidée fin décembre 1958, aplaniront toutes les difficultés. Il faut donc un accord de principe sur une association. Mais les propositions marquent des différences dans le mode d'association.

Dans la revue "Economisch-Statistische Berichten" (14 janvier 1959), le Dr. de BIEVRE propose d'appliquer le plan Carli - tendant à redresser les tarifs extérieurs des Dix-sept par des droits complémentaires - non comme une solution permanente, mais en convenant qu'à la fin de la première étape soit fixé un tarif extérieur commun.

D'après le Dr. MANSCHOLT, l'association ne doit pas se limiter aux "Onze", mais être aussi large que possible pour éviter qu'elle ne soit une zone à privilèges économiques. En effet, - le "Nieuwe Rotterdamse Courant" (5 janvier 1959) cite l'avis de M. URI - chaque fois que les "Onze" feraient usage de leur liberté de tarif extérieur, nous serions obligés de suivre ces réductions pour rester en position de concurrence dans le marché mondial.

D'autres estiment qu'il est possible que l'association constitue un élargissement du Marché Commun aux "Dix-sept" indépendamment de la coopération en profondeur des "Six", comme l'a fait Bénélux ("De Katholieke Werkgever" - 14 février 1959).

Le Ministre VAN OFFELEN veut éviter les difficultés institutionnelles et parer aux dangers de discrimination. Il propose de réduire les droits de douane dans le cadre du G.A.T.T. afin de promouvoir les relations commerciales. L'élargissement des contingents serait limité aux membres de l'O.E.C.E. qui pourraient profiter en plus d'une amélioration de leur structure économique. (Conférence lue à Bruxelles - "Libre Belgique" - 4 mars 1959)

Le Nieuwe Rotterdamse Courant (13 et 14 mars 1959) critique le rapport déposé par la Commission Hallstein ; ce rapport se cantonne dans des considérations techniques et voit dans le Marché Commun un but en soi. Il vaudrait mieux, propose ce journal, rechercher une solution souple répondant à la réalité politique toujours mouvante. L'oeuvre de la C.E.E. est celle des pionniers de l'Europe et, à ce titre, ne pourrait-on pas admettre quelques concessions pour s'associer avec le plus de pays possible ?

"Le rapport Hallstein a été virtuellement écarté", écrit la "Libre Belgique" (17 mars 1959). C'est une victoire pour la Grande-Bretagne puisque cinq des membres de la C.E.E. ont estimé la proposition inacceptable par les "Onze". Mais il y a là, également un précédent dangereux, à savoir, l'impossibilité de "s'accorder sur une formule suffisamment précise, et dans ses objectifs et dans les délais pour les atteindre".



### 3. France

#### Réactions devant l'échec des négociations

Les négociations sur la zone de libre-échange - ou association économique européenne - ont été suivies avec une certaine appréhension par l'opinion française et leur interruption a été accueillie avec soulagement par une bonne partie de la presse.

"Les Anglais n'ont pas voulu être membres du Marché Commun et nous ont proposé cette zone de libre-échange qui leur permettait de défendre leurs intérêts au détriment des nôtres ..." écrit André Morice dans L'Economie Contemporaine (23 décembre 1958). La responsabilité de la France dans l'échec des négociations ne fait pas de doute pour les "Cahiers Internationaux" (janvier 1959). M. J. Villars y écrit notamment : "Nous (les Français) avons fait traîner la discussion pendant des mois et sous les prétextes les plus divers nous avons réussi à éloigner le calice du libre-échange; bien mieux, nous avons amené les Anglais à rompre - ou, pour mieux dire, à interrompre la négociation. La solidarité à Six, pourtant mise à rude épreuve par nos revendications, n'a pas été trop gravement entamée".

L'Information (17 décembre 1958) déplore que, lors du dernier Conseil des Ministres de l'C.E.E., le ministre français ait dû "se défendre" seul contre tous les autres partenaires de la C.E.E.

Le Figaro (16 décembre 1958) se préoccupe des réactions britanniques. Si, de l'autre côté de la Manche, experts, hommes politiques et même hommes de la rue tiennent tant à la création de la zone, c'est qu'ils craignent que le Marché Commun ne livre le Continent à la prédominance de l'industrie allemande, au-delà de laquelle ils croient apercevoir une hégémonie contraire aux intérêts fondamentaux de l'Angleterre.

#### Quel sera le sens des nouvelles négociations ?

Les Six ayant affirmé le maintien de leur position à propos de la règle des 3 %, à Bruxelles, au début de l'année, on s'interroge sur les conditions dans lesquelles pourront être reprises les négociations. "Les Britanniques insisteront-ils sur l'extension automatique des 3 % de la production nationale, ou s'orientera-t-on vers une série d'entretiens bilatéraux portant sur les contingents faibles ou nuls ?" demande l'Information (14 janvier 1959).

"Optimisme à la Maison de l'Europe sur l'issue des négociations relatives à la zone de libre-échange". Tel est le titre d'un long article que les Dernières Nouvelles d'Alsace (17 janvier 1959) consacrent aux débats qui ont eu lieu au cours de la session jointe de l'Assemblée parlementaire européenne et de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe. Selon le journal, l'espoir exprimé par W. Hallstein de mener à bonne fin les négociations, serait partagé par les parlementaires des pays membres de la Communauté des Six, et par les représentants des pays non membres dont les appréhensions semblent avoir sensiblement diminué.

Le Figaro (15 février 1959) retrace les grandes lignes de l'exposé fait par M. Couve de Murville devant la commission des Affaires étrangères de l'Assemblée Nationale et mentionne en fin d'article le point de vue du Ministre sur les relations économiques entre les "Six" et les "Onze". Ces relations ne peuvent pas être réglées par une solution définitive et idéale, mais doivent résulter d'adaptations progressives sur des bases pragmatiques.

Le Foreign Office - malgré l'obstination de Sir David Eccles - a d'ailleurs pleine conscience que le projet d'une zone de libre-échange, selon la conception britannique, n'est plus réalisable. Il n'est cependant pas certain qu'on se montre aussi réaliste parmi les hauts fonctionnaires de la Trésorerie et du Board of Trade estime l'Information (8 janvier 1959).

Toujours selon l'Information (14 février 1959) "la diplomatie anglaise prenant son parti de l'échec du projet de zone de libre-échange, espère tirer profit des contradictions qui ne tarderont pas à se manifester au sein du Marché Commun". En attendant une solution définitive, des échanges de vues ont lieu entre la France et la Grande-Bretagne, pour déterminer un modus vivendi raisonnable.

### Prises de positions et propositions

Les prises de position de l'étranger, notamment la Grande-Bretagne et l'Allemagne, concernant la zone de libre-échange sont abondamment citées par la presse française, mais plus rarement commentées.

#### Angleterre -

Au sujet de l'article de l'Economist suggérant la participation de la Grande-Bretagne au Marché Commun, les Dernières Nouvelles d'Alsace (11 février 1959) se demandent si cette suggestion permettra de sortir de l'impasse et présentera tous

les avantages que l'hebdomadaire y voit ? "Que deviendrait la position des Six à l'intérieur d'un vaste bloc économique s'étendant également aux pays scandinaves, à l'Autriche, voire au Portugal ?"

Selon La Quotidienne (6 février 1959) le gouvernement britannique espère une entente prochaine. Cet optimisme serait motivé par la tournure nouvelle de l'économie française. "La peur de la concurrence diminuant en France, les Anglais espèrent qu'elle cessera de s'opposer à ce que les dispositions commerciales du Marché Commun soient étendues aux autres pays de l'C.E.C.E." Le journal estime qu'il ne serait pas surprenant qu'un geste conciliant soit fait en Angleterre à l'occasion du nouveau budget, par exemple une réduction sur les droits d'importation frappant les vins.

Rendant compte du débat sur la zone de libre-échange qui a eu lieu au Parlement britannique, l'Information (14 février 1959) pense "qu'il est clair qu'une controverse sur ce sujet n'intéresse plus personne en Angleterre". Le Monde, cependant, (14 février 1959) estime que le débat dénote le désarroi des Anglais; tandis que les travaillistes critiquent la politique du gouvernement mais ne font que des propositions vagues, les conservateurs souhaitent que la Grande-Bretagne détourne les yeux du Continent et certains libéraux suggèrent la participation pure et simple au Marché Commun.

"Quant à la formation d'une zone de libre-échange des 'Onze", on peut se demander si le projet a été pris au sérieux même dans les milieux de la Fédération des Industries britanniques" (L'Information - 14 février 1959).

#### Allemagne -

L'Information (4 février 1959) donne un compte-rendu du colloque franco-allemand organisé à Cologne par la Campagne Européenne de la jeunesse. "Quasi-unanimité en Allemagne fédérale pour la politique de la zone de libre-échange, dans laquelle elle voit la panacée contre les dangers qui menacent l'Europe et le monde libre" note le correspondant du journal. L'impression qui se dégage du colloque est que les Allemands sont favorables à la création de la zone

- 1°) parce qu'elle est conforme à leurs nécessités économiques
- 2°) par opposition à la doctrine du dirigisme totalitaire prônée en Allemagne orientale.

Le journal note encore qu'au cours du colloque, M. Muller-Armack a tenu à souligner que les effets concurrentiels de la zone ne se feraient sentir qu'à long délai, tandis que le redressement économique de la France sera achevé dans un an au plus tard.

France -

Dans un article publié par le Monde (12 février 1959), M. Marc Alexandre estime que devant l'échec relatif des formules de libération portant sur l'ensemble des activités de certains secteurs industriels ou sur un pourcentage déterminé de la production, il devrait être possible d'envisager une libération sélective par produit, conférant un statut douanier propre à chaque catégorie de biens retenus

- chaque pays serait libre de limiter sa participation à un ou plusieurs de ces "circuits de libre-échange".
- chaque "circuit" se rapporterait à une marchandise déterminée; l'aire géographique ouverte varierait donc selon le produit.
- le produit en "circuit de libre-échange" serait placé hors de tout contingent; après une période transitoire, il pourrait être admis en franchise totale.

Le Monde (7 mars 1959) et la revue "Entreprise" (27 février 1959) font état d'un ouvrage intitulé "la Crise de la zone de libre-échange" qui vient de paraître à Paris, sous la plume d'Européanus (1).

Selon Européanus, un système restreint de libre-échange doit reposer sur une quasi union douanière, c'est-à-dire des tarifs assez proches pour éviter le contrôle de l'origine. Il pourrait y avoir des exceptions limitées pour chaque pays à quelques cas sur lesquels il aurait des raisons spéciales de demander une dérogation. Mais l'indépendance tarifaire est non le principe, mais une concession qui doit être payée par d'autres concessions accordées en échange; jusqu'à présent, les tentatives de libéralisme mondial au sein du G.A.T.T. se sont trouvées rapidement limitées, car les conditions fondamentales ne sont pas respectées (pas de garantie contre le dumping, avantages dus non à la productivité mais au bas niveau des salaires, etc ...). Les correctifs et garanties apportés par le traité de Rome doivent être proposés par la Communauté comme une condition nécessaire d'un système mondial d'échanges libres. Aucun arrangement commercial ne dispense de la coordination des politiques conjoncturelles des trois puissances dont l'influence est décisive sur le marché mondial : Etats-Unis, Grande-Bretagne et la zone sterling, Communauté des Six.

---

(1) Pseudonyme qui cacherait une influente personnalité de la Communauté.

Rapport Hallstein

Bien qu'il ne soit pas encore public, le rapport Hallstein retient l'attention de la presse. Combat estime (9 mars 1959) que, faute de mieux, les Britanniques dont toutes les réactions désagréables **proviennent de leur déception devant le fonctionnement du Marché Commun** devraient accepter ce projet de compromis et que la France y est favorable.

Enfin, le Monde (14 mars 1959) fait remarquer la situation curieuse des Six qui, pratiquement, vivent dans la situation d'une zone de libre-échange, puisqu'il n'existe pas encore de tarif extérieur commun.

#### 4. I T A L I E

L'impression générale qui se dégage d'un examen de la presse italienne est la suivante : de toutes parts, on critique le travail de l'un ou de l'autre gouvernement mais, en général, on note une tendance nette vers l'union. On peut, d'autre part, y constater le désir très vif de sauver ce qui a été fait dans le domaine européen et plus ce désir devient impérieux, plus la critique devient âpre. Celle-ci ne peut donc être considérée que comme une critique constructive.

=====

#### Position du Gouvernement italien

La presse reflète une image exacte de l'oeuvre conciliatrice accomplie par le Gouvernement italien. Au cours des discussions qui se sont déroulées à Paris durant les mois de décembre et de janvier, M. Fanfani a livré bataille pour inciter les partenaires à un sens plus élevé des responsabilités ("24 Ore", 16.1.1959). Lors de la réunion des ministres du marché commun, au quai d'Orsay, le 14 janvier, la déclaration finale a été rédigée sur la base d'un texte suggéré par le ministre italien "alors que la confusion des langues semblait avoir atteint son point culminant" ("24 Ore" 16.1.1959).

Toute l'oeuvre de conciliation italienne, dit le "Quotidien" (18.12.1958), s'est basée sur le principe que "les positions différentes qui se sont révélées sur le plan théorique" pouvaient sans doute être "rapprochées sur le plan pratique des accords bilatéraux".

La presse souligne non seulement ce désir de conciliation mais aussi la fermeté montrée par le Gouvernement italien pour faire passer les intérêts du marché commun européen avant toute autre considération. M. Colombo, par exemple, parlant à l'Assemblée annuelle de la "Confindustria", a déclaré que "nous ne remplirions pas notre devoir de solidarité envers les cinq pays de la Communauté européenne si nous abandonnions les conceptions qui nous ont inspiré durant tous ces derniers mois ; en d'autres termes, l'unité et la durabilité de la Communauté économique européenne doivent résulter de liens plus étroits avec les pays de l'O.E.C.E. et se baser sur des vues suffisamment claires des conditions dans lesquelles les économistes des différents pays devront agir". (Mondo Economico, n° 9, 28.2.1959).

Les déclarations faites par M. Fanfani ont la même te-  
neur. Au cours de la réunion de l'O.E.C.E. du 14 janvier, le  
ministre a évoqué la clause des 3 % et a déclaré qu'il était  
convaincu de la nécessité de conclure aussi rapidement que  
possible un accord d'association entre les six et les onze  
mais que, d'autre part, il lui semblait impossible d'étendre  
le système des 3 % "les caractéristiques de cette clause ne  
permettant pas d'y apporter des changements, des extensions  
ou des restrictions, car l'incidence de ceux-ci sur les obli-  
gations qu'entraîne le traité risquerait d'en modifier l'ap-  
plication". ("24 Ore", 16.1.1959).

### Opinion de l'industrie

Les deux points fondamentaux suivants,

1. le désir d'arriver à une solution
2. le refus de modifier de manière substantielle les traités  
de Rome,

qui reflètent l'action du gouvernement, concordent également  
avec l'opinion des milieux industriels. En effet, M. de Micheli,  
Président de la Confindustria, prenant la parole à l'occasion  
de l'Assemblée annuelle de cette Fédération, a affirmé qu'il  
"n'est de l'intérêt ni du continent ni de l'Angleterre de  
maintenir des positions de principe rigides qui pourraient  
mener à une scission irrémédiable". D'autre part, on ne peut  
pas penser à créer une forme d'association "en ignorant la  
nécessité des dispositions de sauvegarde que les traités de Rome  
ont élaborées de manière si précise pour le marché commun.  
Il ne s'agit certes pas d'un esprit de mesquinerie commerciale  
lorsque nous nous préoccupons des dangers qui pourraient par  
exemple résulter du fait que si l'Angleterre conservait une  
liberté totale avec le reste du monde, liberté qui ne serait  
pas coordonnée avec le marché commun bien que l'Angleterre  
jouisse de tous les avantages de celui-ci, les firmes anglaises  
pourraient se trouver dans une position concurrentielle fort  
avantageuse par rapport aux firmes continentales. Il s'agit,  
au contraire, de la préoccupation que soulèvent en nous les  
possibilités de bouleversements qu'une telle liberté non coor-  
donnée pourrait faire surgir sur nos marchés" (Mondo éco-  
nomico, n° 9, 28.2.1959).

### Réactions provoquées par l'attitude anglaise

Le "Corriere della Sera" (4.3.1959) publie une interview  
accordée par l'ambassadeur Sir Ashley Clarke à propos de l'As-  
sociation économique européenne. Les déclarations de l'ambas-  
sadeur faisaient état de l'impossibilité dans laquelle se  
trouve la Grande-Bretagne de faire partie de la Communauté  
économique européenne du fait de ses engagements envers le

Commonwealth dont les marchandises sont importées en Angleterre sous le régime de l'exemption des droits de douane. L'ambassadeur déclare également que les affirmations selon lesquelles la Grande-Bretagne cherche à vider le marché commun de sa substance sont fausses. "Si ceci était vrai - affirme Sir Ashley Clarke - le Royaume Uni n'aurait pas accepté, en 1957, de suspendre les négociations sur la zone de libre-échange ; il l'a fait, au contraire, afin de faciliter la ratification du marché commun".

"Ces déclarations - commente le Corriere della Sera - ne sont pas convaincantes". Le Gouvernement anglais est certainement de bonne foi lorsqu'il prétend ne pas vouloir vider délibérément le marché commun de sa substance ; cependant, si les propositions britanniques avaient été acceptées, elles auraient pu compromettre l'existence de la Communauté économique européenne. En effet, pourquoi l'Allemagne par exemple, accepterait-elle de voir sa politique commerciale envers les pays tiers entravée par les accords du marché commun "tandis que l'Angleterre, bénéficiant des mêmes avantages commerciaux en Europe, conserverait toute sa liberté ? Pourquoi accepterions-nous d'ouvrir nos marchés aux montres suisses et aux produits agricoles danois alors que les gouvernements de Berne et de Copenhague pourraient fixer librement les tarifs douaniers applicables aux Etats-Unis par exemple et frapper ainsi nos exportations vers leurs territoires ?" Cependant, malgré ces difficultés, il est nécessaire de trouver une formule nouvelle qui empêcherait une scission entre les six et les onze, une scission qui interviendrait, pour le moment, sur le plan économique mais qui finirait par devenir politique. "Que l'on mette les techniciens au travail - exhorte le journal - ils trouveront cette formule". Le quotidien milanais rappelle enfin que la même remarque avait déjà été faite par le ministre Selwyn Lloyd. Ce dernier avait en effet affirmé : "Je dois dire très franchement que je ne vois pas comment la tradition de coopération confiante pourrait rester intacte dans les domaines militaire et politique si elle venait à être réduite en pièces sur le plan économique".

En ce qui concerne la proposition de "The Economist" d'une participation éventuelle de l'Angleterre au marché commun, le "Corriere della Sera" (du 27.2.1959) fait observer : "Si cette proposition était acceptée, il en résulterait une association économique élargie entre l'Europe, toute l'Europe et le Commonwealth du fait de l'ouverture des marchés du Commonwealth aux produits industriels européens mais aussi des marchés européens aux produits agricoles du Commonwealth. Est-ce que notre gouvernement y a déjà pensé ?"



Outre les commentaires ci-dessus, certains extraits de la revue "Esteri" et du "Giornale d'Italia" semblent dignes d'être notés. La revue "Esteri" (n° 24, 31.12.1958-15.1.1959) semble peu portée vers l'Angleterre lorsqu'elle affirme que "les discussions animées qui se sont déroulées à Paris à propos du marché commun ont toutes été rigoureusement techniques, tout au moins en apparence. Mais celui qui a suivi les discussions n'a pas pu se défendre de l'impression que les représentants anglais ont exprimé en termes techniques des préventions, des suspicions, des hostilités de tout autre nature. Il a eu plus précisément l'impression que les Anglais se sont opposés au marché commun européen beaucoup plus pour des raisons politiques que pour des raisons purement économiques. Les hommes politiques anglais ont raison - ajoute le journal - quand ils attribuent aux accords de Rome une valeur qui dépasse les seuls tarifs douaniers. Ils n'ont cependant plus raison lorsqu'ils estiment que les intérêts non seulement économiques mais aussi politiques de l'Angleterre sont menacés par le marché commun".

Il était nécessaire d'entreprendre quelque chose en Europe - fait observer la revue "Esteri" - afin d'éviter que l'Europe, devant un empire nord-américain puissant, un empire soviétique ayant réalisé des progrès extraordinaires, une Chine en plein essor et quelque peu effrayante ne devienne un morne promontoire de l'Asie. "Il y a encore en Angleterre trop de personnes bien placées et dignes de la plus grande estime, qui sont parfaitement convaincues que l'intérêt supérieur de la Grande-Bretagne exige le fractionnement politico-économique du continent et qui, considérant l'Europe comme le faisaient les contemporains de Pitt ou de Palmerston, souhaitent que le continent reste toujours divisé par de profonds différends économiques et politiques afin que la politique anglaise puisse avoir libre jeu".

Le "Giornale d'Italia" (des 23 et 24.12.1958) use en parlant de l'Angleterre d'un ton plus navré mais certes pas plus tendre que celui employé par la revue "Esteri". Le quotidien romain écrit que "l'unification de l'Europe continentale est un acte de foi ; elle s'appuie sur des fondements moraux identiques à ceux sur lesquels s'appuie la religion ou qui unissent une famille. Et c'est lorsque la famille et les peuples sont et restent unis que, comme l'enseigne l'expérience, la richesse et l'abondance sont assurées." Le "Giornale d'Italia" rappelle ensuite "que le ministre Sir David Eccles a déclaré ces jours derniers que l'Angleterre aurait en vain porté le poids de deux guerres si l'on ne pouvait empêcher ce qui se crée aujourd'hui en Europe : la communauté. Celle-ci est, au contraire, le seul avantage que l'on ait tiré des deux guerres". Et le journal conclut : "Combien de réflexions amères sont inspirées par ces raisonnements incontrôlés qui révèlent le fonds de la pensée et la prépondérance des intérêts matériels sur les intérêts humains !".

Réactions provoquées par l'attitude française

Une partie de la presse exprime également un certain mécontentement envers le Gouvernement français. Un article de "La Comunità Economica Europea" (n° 12, décembre 1958) est significatif à cet égard : "Il est exact - fait observer la revue - que la France a voulu que les négociations sur la zone de ~~libre-échange~~ passent du plan économique au plan politique. Il y a ici une dernière pensée qui doit être dénoncée si l'on ne veut pas provoquer une crise du système qui a uni les 17 pays de l'O.E.C.E. et qui a donné des résultats satisfaisants. Il semble que l'accord sur la zone de libre échange doive servir de possibilité de manoeuvre pour obtenir des concessions qui ne sont pas précisément économiques. Cela apparaît d'autant plus clairement si l'on confronte l'attitude prise à la conférence économique avec celle adoptée durant les conversations politiques et militaires qui ont eu lieu dans la même journée du 15 décembre.

De Gaulle a des intentions ambitieuses et audacieuses et veut les imposer avec une force qui lui fait défaut. Avec une économie épuisée par ses problèmes internes et par sa politique erronée envers l'Algérie, la France entend reconquérir les positions perdues mais sa seule arme est l'irritation hautaine de de Gaulle; cela suffit pour exclure toute possibilité d'accord".

## 5. Grande-Bretagne

La presse britannique s'est vivement préoccupée de la situation au lendemain de la dernière session de l'O.E.C.E. et elle a suivi avec beaucoup d'attention tous les efforts déployés en vue de surmonter les difficultés. Elle se fait ainsi l'écho de l'opinion publique britannique qui n'a cessé de s'intéresser à la création d'une zone de libre échange.

### La reprise des pourparlers

Les mesures de libéralisation prises par la France en décembre 1958 sont considérées comme un "premier symptôme favorable" d'un changement dans l'attitude de ce pays à l'égard du Libre échange. Le "News Chronicle" du 29 décembre note avec satisfaction la déclaration faite par M. Sergent, secrétaire général de l'O.E.C.E., selon laquelle ces mesures constituent "sans aucun doute un pas en avant sur la voie menant à une plus grande liberté du commerce mondial" et "qu'ainsi la bonne entente est rétablie entre les Etats membres de l'O.E.C.E.". "Financial Times" du 8 janvier 1959 estime que l'atmosphère s'est maintenant "suffisamment détendue", de sorte que les négociations pourraient être poursuivies "sans que l'on soit obligé de recourir à une rencontre au sommet".

On a placé de grands espoirs dans les entretiens bilatéraux, notamment dans les conversations franco-britanniques de Paris, dont on attendait un compromis sur la question de l'extension de la clause de 3 % à tous les pays de l'O.E.C.E., réclamée par la Grande-Bretagne. D'après le "Manchester Guardian" du 16 janvier, tout paraît indiquer "que les Français, aujourd'hui comme hier, s'opposent toujours à cette proposition. Il faut cependant espérer que les deux délégations parviendront à un accord quel qu'il soit. Le "Times" du 17 janvier annonce que, du côté français, on serait déjà enclin à considérer les plus grandes difficultés comme étant résolues. Toutefois, les milieux britanniques ne partageraient pas cette manière de voir. Il faudrait d'abord connaître les détails des concessions que la France se proposerait de faire. Et le "Financial Times" de noter avec scepticisme que, "même si la Grande-Bretagne et la France arrivaient à un accord, la nécessité d'une solution multilatérale pourrait engendrer de nouveaux retards". C'est avec déception que fut noté, le 19 janvier, le départ du représentant britannique sans que des progrès importants aient été accomplis. Cependant, les entretiens n'ont pas été "entièrement inutiles", écrit le "Financial Times" du 29 janvier. La documentation dont on dispose semblerait en effet indiquer que la discrimination des onze autres pays ne serait "pas excessive" dans l'avenir immédiat.

La visite à Londres du président Hallstein, prévue pour les 2 et 3 février, avait également fait espérer que la situation s'en trouverait éclaircie. Plusieurs journaux reproduisirent des déclarations faites par M. Hallstein, selon lesquelles il "avait toutes raisons d'espérer que les négociations entre les Six et les Onze feraient bientôt des progrès sensibles". "Financial Times" du 17 février fait remarquer non sans une certaine déception, à propos des conversations que M. Hallstein a eues finalement à la mi-février avec des membres du Gouvernement britannique, qu'aucune nouvelle décision n'avait été communiquée à celui-ci mais que l'on s'était contenté de sonder ses intentions quant à la situation existante. Aucune des parties n'avait voulu s'engager d'une manière quelconque.

Au sujet du rapport que la Commission de la C.E.E. a présenté au Conseil de ministres le 1er mars, le même journal écrit à la date du 3 mars qu'il est "douteux que dans sa forme actuelle, ce document puisse servir de base à une reprise des négociations dans le cadre de l'O.E.C.E.". On ne connaît pas encore sa teneur mais beaucoup de hauts fonctionnaires de Bruxelles paraissent en être déçus et considèrent les propositions visant à rapprocher les différents points de vue comme "trop diluées".

#### Ajournement de la session du Conseil de ministres de l'O.E.C.E.

"Financial Times" du 10 janvier fait remarquer, à propos de l'ajournement de la session des ministres de l'O.E.C.E. prévue pour le 15 janvier, qu'il est "clair qu'il faut chercher la raison de l'ajournement auprès des pays du marché commun". Ceux-ci n'arriveraient que lentement à un accord sur l'avis commun promis à l'O.E.C.E. au sujet de la proposition britannique visant à étendre la clause de 3 %. Un autre motif de l'ajournement pourrait être que plusieurs participants n'auraient aucune envie d'assister une fois encore à une "bataille entre ministres" comme ce fut le cas le 15 septembre.

#### Préoccupations de l'industrie britannique

L'industrie britannique commence à s'inquiéter de l'avenir incertain des relations commerciales entre la Grande-Bretagne et les pays du marché commun. D'une part, elle n'est pas en mesure de prendre de décisions parce qu'elle se demande si elle doit agrandir ses filiales dans les pays de la C.E.E., en créer encore de nouvelles, prendre des participations dans des firmes du continent ou se borner à attendre. D'autre part, de nombreuses sociétés britanniques s'attendent d'ores et déjà à perdre leurs agents commerciaux sur le continent qui, craignent-elles, renonceraient en cas d'échec de la zone de libre échange, à vendre exclusivement des produits britanniques et se tourneraient davantage vers ceux du marché commun. L' "Economist" du 7 février,

tout en estimant que cette crainte est exagérée, croit qu'à l'avenir les firmes britanniques trouveront plus difficilement des courtiers qualifiés. Pour le "Financial Times" du 31 janvier, il est évident que si les négociations restent au point mort actuel, l'industrie britannique pourra réclamer du gouvernement une forme quelconque de protection et qu'elle l'obtiendra.

### Les plans des "autres Six"

L'échec de la tentative du Conseil de ministres de l'O.E.C.E. de mettre fin le 15 décembre, tout au moins par une solution transitoire, aux différends qui opposent les pays de la C.E.E. aux autres pays de l'O.E.C.E., a renforcé les "autres Six" dans leur résolution de se grouper dans un système de libre échange. D'après le "Financial Times" du 19 décembre 1958, le plan d'une zone de libre échange anglo-scandinave pourrait déjà être réalisé en deux ou trois ans. Bien entendu, les "autres Six" donneraient la préférence à une zone de libre échange englobant tous les Etats membres de l'O.E.C.E. "mais une association de moindre envergure comporterait déjà des avantages économiques et aurait également une certaine importance du point de vue psychologique, car elle fournirait la preuve que la libéralisation des échanges est possible". Elle pourrait surtout, d'après le "Manchester Guardian", inciter l'Allemagne et les Pays-Bas à s'intéresser davantage aux grands marchés des "autres Six" et amener la France à adopter une position plus positive à l'égard du libre échange.

L' "Economist" estime que conclure une telle association serait s'engager dans une fausse voie. Ce plan serait fondé sur des données politiques fausses, car ce ne peut être le but de la politique britannique d'aggraver encore une scission politique en Europe.

### L'adhésion de la Grande-Bretagne à la C.E.E.

La suggestion des libéraux demandant à la Grande-Bretagne d'adhérer au marché commun est soutenue énergiquement par la presse de ce parti. D'après l' "Economist" du 7 février, ce serait là l'initiative la plus radicale que puisse prendre la Grande-Bretagne compte tenu de l'évolution de la situation. "Jamais on ne s'est occupé sérieusement de cette idée, il est temps qu'on le fasse". Les liens entre les pays du Commonwealth ne constitueraient pas un obstacle à cet égard ; le seul moyen logique permettant de surmonter les difficultés suscitées par les tarifs préférentiels du Commonwealth consisterait en une association plus large du Commonwealth avec l'Europe", en ce sens que les tarifs préférentiels accordés à l'industrie britannique

par le Commonwealth s'appliqueraient également à l'Europe et qu'en échange, l'agriculture du Commonwealth obtiendrait des marchés en Europe. Le Commonwealth lui-même ne pourrait que s'en réjouir, car les avantages économiques qui en résulteraient pour lui sont si évidents que "si la Grande-Bretagne ne prend pas la direction des opérations, certains des pays du Commonwealth concluront des accords avec les Six". - Et le "News Chronicle" du 19 février estime "que le temps est limité. Les libéraux devraient continuer à réclamer avec vigueur une adhésion totale de la Grande-Bretagne au marché commun". Pour le "Financial Times" du 31 janvier, au contraire, "tout ce qui est dit au sujet d'une adhésion du reste de l'Europe occidentale à la C.E.E. prouve un manque de responsabilité et de réalisme". Toute solution autre qu'une zone de libre échange ne ferait que conduire à la création en Europe d'une nouvelle zone préférentielle.

La Grande-Bretagne ne pourra jamais, pour des raisons politiques, participer au marché commun, mais elle devra tout aussi bien renoncer à sa conception de la zone de libre échange, qui n'est qu'une "idée mort-née" et inacceptable, estime C.P. Gordon Walker, ancien sous-secrétaire d'Etat pour les relations avec le Commonwealth ("Occident" du 2 février 1959). Ce dont l'Europe a besoin actuellement pour sortir de l'impasse et empêcher une scission définitive entre le marché commun et le reste de l'Europe, ce sont des accords prévoyant par exemple des réductions de droits douaniers et des augmentations de contingents sur base de réciprocité qui, même si elles ne sont pas pleinement satisfaisantes, n'auront pas nécessairement de conséquences nuisibles. "Soyons plus modestes dans nos revendications et moins ambitieux dans nos objectifs", demande Gordon Walker, "sinon il sera impossible de réaliser une nouvelle unité économique et celle qui existe pourra à son tour disparaître".